



PROCES VERBAL
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE MONDOUZIL
Séance du 2 juillet 2018
Nombre de Membres en exercice: 11

L'an deux mille dix-huit, le 2 juillet, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert MEDINA, Maire.

PRESENTS : MALHERBE Monique, FABRE Damien, LAURENS Michel, LHERMET Albert, GIMENEZ Corinne, LAFFORGUE Thierry, RIBAUT Marie-Louise.

ABSENTS EXCUSES et REPRESENTES: IBOS Jean donne pouvoir à GIMENEZ Corinne, De SAINT MARTIN Claire donne pouvoir à LHERMET Albert, CAREME Christel donne pouvoir à Robert MEDINA.

SECRETAIRE DE SEANCE : MALHERBE Monique.

Délibération N° 1

OBJET : Adhésions de deux nouvelles collectivités au SBHG

Au cours de sa séance du 5 avril 2018, le Comité Syndical du Bassin Hers Girou s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion des deux collectivités suivantes, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère.

Après avoir lu la proposition de délibération du SBHG et entendu le compte-rendu de Mr le Maire sur son entretien avec les services juridiques de TOULOUSE METROPOLE,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas prendre de délibération.

Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

Délibération N° 2

OBJET: Spectacle « L'HEURE BLEUE »

Afin de marquer le centenaire de la fin de la guerre 14/18 un spectacle de la compagnie MILLE ET UNE SAISON est proposé pour un coût de :

- Spectacle L'HEURE BLEUE: **1 300€**

Ce spectacle peut bénéficier de subventions de divers organismes.

Le Conseil Municipal donne son accord à Mr le Maire et le charge de demander les subventions aux organismes concernés. Cette dépense sera portée à l'article 6238 de la section fonctionnement du BP 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision.

Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

Questions diverses

- Retour de la DDT pour l'étude CAS par CAS pour le CŒUR DE VILLAGE :
Sur le dossier de demande d'examen au cas par cas n°2018-6322, le Préfet de la région Occitanie a envoyé une notification de décision de dispense d'étude d'impact. La Déclaration d'Utilité Publique peut être engagée. Monsieur le Maire a transmis cette information au bureau d'étude chargé de monter le dossier de DUP.
- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite au règlement européen du 27 avril 2016 (RGPD : Règlement Général de la Protection des Données), rentré en application le 25 mai 2018, relatif à la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données (DPD), il a donné son accord à la proposition de l'ATD : mise en place d'un DPD mutualisé pour les collectivités adhérentes.
- Déploiement 4G : ORANGE procède à la mise en service 4G de relais de téléphonie mobile sur notre commune grâce à la bande de fréquence 800Mhz. Ce nouveau réseau permettra aux administrés de bénéficier de débits dix fois supérieurs à celui des réseaux mobiles de troisième génération.
- Déploiement fibre : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la fibre optique serait active dès le 28 juillet pour la rue Saint Martial, le lotissement du Poirier et le secteur mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

MEMBRES PRESENTS

FABRE Damien

GIMENEZ Corinne

LAFFORGUE Thierry

LAURENS Michel

LHERMET Albert

MALHERBE Monique

MEDINA Robert

RIBAUT Marylou